

Une campagne de mesures d'imprégnation, pour quoi ?

Qui est concerné ?

Vous êtes concernés si vous habitez ou fréquentez dans certaines conditions les communes de Melle, Marçillé et Sepvret.

Voici en détails les personnes concernées :

Les personnes pour lesquelles c'est «très fortement» recommandé

- Enfants âgés de 6 mois à 6 ans et femmes enceintes.

Les personnes pour lesquelles il est «fortement» recommandé

- Enfants âgés de 6 à 18 ans,
- Femmes envisageant une grossesse,
- Jeunes scolarisés au lycée agricole de Melle,
- Adhérents au club de sports, usagers des jardins potagers sur l'aire d'intérêt,
- Travailleurs saisonniers du secteur concerné,
- Utilisateurs d'eau hors réseau public,
- Consommateurs de légumes produits localement,
- Personnes onychophages (se rongant les ongles),
- Personnes géophages (pouvant ingérer de la terre),
- Personnes ayant un antécédent de PICA (trouble du comportement alimentaire).

Les personnes pour lesquelles il est recommandé de réaliser les tests :

- Tout habitant de Melle, Sepvret et Marçillé. Pour ces 2 dernières communes, peu d'habitations se trouvent dans la zone concernée.

C'est par principe de précaution que l'ARS Nouvelle-Aquitaine réalise une campagne de mesures d'imprégnation au plomb et à l'arsenic chez les habitants vivant à proximité de l'ancienne zone d'activité minière. Ces tests permettront d'assurer, si nécessaire, la prise en charge et le suivi médical.

Quand ?

Cette campagne démarrera avant la fin de l'année 2023, pour une durée de plusieurs mois.

En quoi consistent ces mesures ?

<p>pour le plomb</p> <p>Une plombémie, analyse de sang mesurant la concentration de plomb</p>	<p>pour l'arsenic</p> <p>Une analyse d'urine évaluant la présence d'arsenic</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------

Les habitants concernés recevront un courrier d'invitation au dépistage indiquant les modalités. Les personnes n'ayant pas reçu le courrier peuvent se rapprocher de leur médecin.

Comment ça se soigne ?

Pour les deux polluants, l'élimination des sources d'intoxication et l'application des mesures hygiéno-diététiques (voir les conseils pour se protéger) sont les meilleurs moyens d'actions.

Un suivi régulier permettra de confirmer la bonne évolution de la situation.

Pour les intoxications très sévères au plomb, un traitement médicamenteux, la chélation, peut être nécessaire.

Comment protéger sa santé au quotidien ?

A ce stade, les données à disposition permettant de constater un impact sur l'état de santé des habitants du secteur de Melle ne révèlent pas de valeurs supérieures aux moyennes observées dans la population générale.

Toutefois, si vous habitez à proximité de l'ancienne zone d'exploitation minière, il est recommandé de mettre en pratique dans votre quotidien les conseils listés ci-dessous.

Les conseils pour se protéger

- Laver fréquemment ses mains et celles des enfants, surtout avant les repas et garder les ongles courts,
- Retirer, essuyer les chaussures en entrant dans son logement,
- Nettoyer les sols fréquemment et avec une serpillière mouillée,
- Ne pas laisser jouer les enfants à l'extérieur sur une terre battue / un sol nu et nettoyer fréquemment leurs jouets,
- Surveiller les enfants pour éviter qu'ils ne portent à la bouche de la terre ou de la poussière.

Et au quotidien :

- Varier la provenance des fruits et des légumes et limiter la consommation de légumes du potager,
- Veiller à un bon équilibre alimentaire général. Manger des aliments riches en fer et en calcium car l'intoxication au plomb est aggravée par le manque de fer et de calcium,
- Ne pas consommer l'eau des puits privés si elle n'est pas surveillée, elle doit être considérée par précaution comme non-potable. Par ailleurs, ne pas l'utiliser pour remplir les piscines.
- Éviter de manger des produits issus de la cueillette comme les champignons.

Pollution ancienne des sols du site historique des Mines de Melle



Comment protéger sa santé ?

Délégation départementale des Deux-Sèvres
6 rue de l'Abreuvoir - CS 18537
79025 Cedex Niort

Courriel : ars-dd79-sante-environnement@ars.sante.fr

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr



Présence de **plomb** dans le sol et impact sur la santé



Secteur Mellois, pollution ancienne des sols



Présence d'**arsenic** dans le sol et impact sur la santé

L'exploitation minière du site historique de Melle jusqu'en l'an 1000 a engendré une pollution des sols au plomb et à l'arsenic.

Le site minier présentait une organisation éclatée. A ce stade des investigations, les communes concernées sont : Melle, Sepvret et Marcellé accueillant des anciens sites d'exploitation dans lesquels la pollution est le plus souvent constatée.

Comment est-on exposé à ces polluants ?

Pour qu'un polluant soit nocif il faut qu'il soit absorbé. C'est à dire lorsque :

On ingère ou quand on respire de la poussière.

On mange des fruits ou des légumes cultivés sur des sols pollués.

Les enfants jouent près du sol dans les cours ou jardins et portent ensuite les mains à la bouche.

On consomme de l'eau non-contrôlée de puits privés

Une imprégnation à l'arsenic régulièrement constatée dans la population générale

En population générale, retrouver de l'arsenic dans les analyses biologiques n'est pas exceptionnel et cela n'engendre pas, la plupart du temps, d'effet néfaste sur la santé.

La concentration en arsenic est fortement dépendante des habitudes de vie des individus (régime alimentaire et consommation tabagique) et de la géologie des territoires de vie.

Ainsi par exemple, dans certains pays comme le Japon, la population générale qui consomme beaucoup de poissons, d'algues et de coquillages peut présenter des concentrations relativement élevées.

Des incidences diverses sur la santé et à long terme

L'exposition régulière à l'arsenic peut conditionner l'apparition de différentes pathologies et cela au long cours.

L'exposition à l'arsenic peut entraîner des atteintes cutanées : hyperpigmentation (changement de pigmentation) ou hyperkératoses (épaississement de la peau),

Des cancers sont associés à une exposition à l'arsenic, plus particulièrement les cancers des voies urinaires et des poumons.



Il peut être facteur de maladies non spécifiques à son exposition : maladies cardiovasculaires (hypertension artérielle), respiratoires (bronchites chroniques), diabète, etc...

Le saturnisme, une maladie due au plomb

L'exposition au plomb peut entraîner le développement d'une maladie appelée «saturnisme».

Toute personne exposée au plomb est concernée mais les personnes les plus à risque sont **les jeunes enfants et les femmes enceintes**.



Les jeunes enfants

Troubles du développement intellectuel, retard de croissance, trouble du comportement (attention, hyperactivité)



Les femmes enceintes

Risque de fausse couche, naissance prématurée, contamination de l'enfant

Des symptômes non-spécifiques

Les effets du saturnisme sont non-spécifiques et peuvent passer inaperçus.

La maladie est souvent recherchée quand l'exposition est connue, au travers de questions sur les habitudes de vie ou de l'identification de source d'exposition particulière.

Éviter d'autres sources de contamination

Certaines activités et certains produits entraînent une exposition au plomb, il est important d'éviter de les cumuler :

Dans certains produits

- Dans les peintures des logements et parties communes des immeubles construits avant 1949,
- Dans certains produits traditionnels de maquillage (khôl en poudre par exemple),
- Dans certaines vaisselles traditionnelles : plats à tajine, assiettes taos..., La consommation de gibiers sauvages.

Lors de la pratique d'activités

- Récupération des métaux et des batteries automobiles,
- Création de vitraux, d'émaux et de poteries, Pratique du tir sportif ou de loisir, fabrication de munition,
- Les travaux de rénovation dans les bâtiments anciens (ponçage de peintures anciennes, soudure ou dépose de tuyaux en plomb, décapage...).